



**PRÉFECTURE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2023-032

PUBLIÉ LE 28 MARS 2023

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France /

80-2023-03-28-00003 - Arrêté DOS-PTT80-2023-001 portant modification de l'arrêté DOS-PPT80-2022-003 relatif au tableau de garde des transports sanitaires dans chaque secteur du département de la Somme pour la période du 1er Janvier au 30 Juin 2023. (18 pages) Page 3

Centre Hospitalier d'Amiens /

80-2023-03-20-00006 - Délégation de Signature - Pôle Fonctions Support et Investissement - Direction des Travaux et de l'Immobilier - Monsieur Yahia BEHLOULI (3 pages) Page 22

Direction Départementale des Territoires et de la Mer / Secrétariat de direction

80-2023-03-24-00001 - Arrêté préfectoral portant agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé AUTO ECOLE THIERRY (2 pages) Page 26

Direction Départementale des Territoires et de la Mer / service environnement et littoral

80-2023-03-24-00003 - Arrêté autorisant la capture du poisson à des fins scientifiques sur l'Omignon, la Somme, l'Ancre, l'Avre, la Selle et l'Authie (4 pages) Page 29

80-2023-03-24-00002 - Arrêté complémentaire autorisant la pêche à la carpe de nuit (4 pages) Page 34

Direction Inter-régionale des Services Pénitentiaires / Secrétariat de direction

80-2023-03-21-00008 - Décision portant délégation de signature (8 pages) Page 39

Préfecture de la Somme /

80-2023-03-28-00002 - AP 28.03.2023 portant délégation de signature DREETS - préfet de la Somme (5 pages) Page 48

Préfecture de la Somme - Cabinet / Cabinet

80-2023-03-23-00003 - Arrêté modificatif MHRDC promotion du 1er janvier 2023 (2 pages) Page 54

SIDPC préfecture de la Somme /

80-2023-03-27-00001 - Arrêté préfectoral établissant les listes des consommateurs de gaz de plus de 5 gwh/an en vue d'un délestage (2 pages) Page 57

Agence régionale de santé Hauts-de-France

80-2023-03-28-00003

Arrêté DOS-PTT80-2023-001 portant
modification de l'arrêté DOS-PPT80-2022-003
relatif au tableau de garde des transports
sanitaires dans chaque secteur du département
de la Somme pour la période du 1er Janvier au 30
Juin 2023.

Arrêté DOS-PPT80-2023-001 portant modification de l'arrêté DOS-PPT80-2022-003
relatif au tableau de garde des transports sanitaires dans chaque secteur du
département de la Somme
pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique et notamment en ses articles L. 6311-1 à L.6314-1, R.6312-1 à R. 6312-23-2 et R.6312-29 à R. 6314-6 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Hugo GILARDI en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDA-2022-675 du 7 octobre 2022 portant modification de l'arrêté n° DOS-SDA-2021-424 du directeur général de l'ARS du 4 juin 2021 portant composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires désignant l'ATSU 80 comme membre du sous-comité des transports sanitaires ;

Vu l'arrêté DOS-SDA-2022-455 du directeur général de l'ARS du 30 juin 2022 fixant le cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département de la Somme ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDA-2022-679 du directeur général de l'ARS du 26 octobre 2022 portant avenant n°1 au cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents pour le département de la Somme ;

Vu l'arrêté DOS-PPT80-2022-003 du directeur général de l'ARS du 28 décembre 2022 relatif au tableau de garde des transports sanitaires dans chaque secteur du département de la Somme pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 31 janvier 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS ;

Vu les tableaux de garde pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 proposés par l'association des transports sanitaires d'urgence du département de la Somme (A.T.S.U. 80) ;

Vu les tableaux de garde des transports sanitaires modifiés pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023 ;

Vu l'avis du sous-comité des transports sanitaires du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de la Somme du 9 mars 2023 ;

Considérant que les tableaux de garde des transports sanitaires arrêtés par le directeur général de l'ARS le 28 décembre 2022 susvisés n'étaient pas complets pour le 2^{ème} trimestre 2023 ;

Considérant que les travaux effectués par l'ARS en lien avec l'A.T.S.U 80 ont permis de compléter partiellement ces tableaux de garde ;

ARRETE

Article 1: Les tableaux de garde des transports sanitaires des secteurs 2 bis et 3 du département de la Somme, figurant en annexe de l'arrêté du directeur général de l'ARS du 28 décembre 2022 susvisé, sont modifiés pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023 et figurent dans leur version consolidée en annexe du présent arrêté. .

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au SAMU 80, à la caisse primaire d'assurance maladie de la Somme, à l'association des transports sanitaires d'urgence (ATSU) de la Somme, aux entreprises de transports sanitaires du département, aux services départementaux d'incendie et de secours de la Somme (SDIS) et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et de la Préfecture de la Somme.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

28 MARS 2023

Pour le directeur général
et par délégation,


Le Responsable
du Pôle de Proximité de la Somme

Jérôme SCHLOUCK

80-RUE (2 Bis)

PERIODE			LIGNE DE GARDE n°1		
Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
S	samedi 1 avril 2023	07h-19h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
S	samedi 1 avril 2023	19h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
D	dimanche 2 avril 2023	07h-19h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
D	dimanche 2 avril 2023	19h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
L	lundi 3 avril 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
L	lundi 3 avril 2023	14h-21h		#N/A	#N/A
L	lundi 3 avril 2023	21h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Ma	mardi 4 avril 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Ma	mardi 4 avril 2023	14h-21h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
Ma	mardi 4 avril 2023	21h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Me	mercredi 5 avril 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
Me	mercredi 5 avril 2023	14h-21h		#N/A	#N/A
Me	mercredi 5 avril 2023	21h-7h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHIEU
J	jeudi 6 avril 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
J	jeudi 6 avril 2023	14h-21h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
J	jeudi 6 avril 2023	21h-7h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHIEU
V	vendredi 7 avril 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi 7 avril 2023	14h-21h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
V	vendredi 7 avril 2023	21h-7h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHIEU
S	samedi 8 avril 2023	07h-19h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
S	samedi 8 avril 2023	19h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
D	dimanche 9 avril 2023	07h-19h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
D	dimanche 9 avril 2023	19h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
L	lundi, avril 10, 2023	7h-14h	80-261	AMBULANCES DU PONTHIEU	NOUVION EN PONTHIEU
L	lundi, avril 10, 2023	14h-21h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
L	lundi, avril 10, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Ma	mardi, avril 11, 2023	7h-14h	80-261	AMBULANCES DU PONTHIEU	NOUVION EN PONTHIEU
Ma	mardi, avril 11, 2023	14h-21h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
Ma	mardi, avril 11, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Me	mercredi, avril 12, 2023	7h-14h	80-261	AMBULANCES DU PONTHIEU	NOUVION EN PONTHIEU
Me	mercredi, avril 12, 2023	14h-21h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Me	mercredi, avril 12, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
J	jeudi, avril 13, 2023	7h-14h	80-261	AMBULANCES DU PONTHIEU	NOUVION EN PONTHIEU
J	jeudi, avril 13, 2023	14h-21h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
J	jeudi, avril 13, 2023	21h-7h		#N/A	#N/A
V	vendredi, avril 14, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
V	vendredi, avril 14, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
V	vendredi, avril 14, 2023	21h-7h		#N/A	#N/A
S	samedi, avril 15, 2023	07h-19h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
S	samedi, avril 15, 2023	19h-7h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
D	dimanche, avril 16, 2023	07h-19h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
D	dimanche, avril 16, 2023	19h-7h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
L	lundi, avril 17, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
L	lundi, avril 17, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE

L	lundi, avril 17, 2023	21h-7h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
Ma	mardi, avril 18, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Ma	mardi, avril 18, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Ma	mardi, avril 18, 2023	21h-7h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
Me	mercredi, avril 19, 2023	7h-14h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Me	mercredi, avril 19, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Me	mercredi, avril 19, 2023	21h-7h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
J	jeudi, avril 20, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
J	jeudi, avril 20, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
J	jeudi, avril 20, 2023	21h-7h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHEIU
V	vendredi, avril 21, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi, avril 21, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
V	vendredi, avril 21, 2023	21h-7h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHEIU
S	samedi, avril 22, 2023	07h-19h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
S	samedi, avril 22, 2023	19h-7h		#N/A	#N/A
D	dimanche, avril 23, 2023	07h-19h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
D	dimanche, avril 23, 2023	19h-7h		#N/A	#N/A
L	lundi, avril 24, 2023	7h-14h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
L	lundi, avril 24, 2023	14h-21h		#N/A	#N/A
L	lundi, avril 24, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Ma	mardi, avril 25, 2023	7h-14h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Ma	mardi, avril 25, 2023	14h-21h		#N/A	#N/A
Ma	mardi, avril 25, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Me	mercredi, avril 26, 2023	7h-14h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Me	mercredi, avril 26, 2023	14h-21h		#N/A	#N/A
Me	mercredi, avril 26, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
J	jeudi, avril 27, 2023	7h-14h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
J	jeudi, avril 27, 2023	14h-21h		#N/A	#N/A
J	jeudi, avril 27, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi, avril 28, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi, avril 28, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
V	vendredi, avril 28, 2023	21h-7h		#N/A	#N/A
S	samedi, avril 29, 2023	07h-19h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
S	samedi, avril 29, 2023	19h-7h		#N/A	#N/A
D	dimanche, avril 30, 2023	07h-19h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
D	dimanche, avril 30, 2023	19h-7h		#N/A	#N/A
L	lundi, mai 01, 2023	07h-19h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
L	lundi, mai 01, 2023	19h-7h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
Ma	mardi, mai 02, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Ma	mardi, mai 02, 2023	14h-21h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
Ma	mardi, mai 02, 2023	21h-7h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
Me	mercredi, mai 03, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
Me	mercredi, mai 03, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Me	mercredi, mai 03, 2023	21h-7h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
J	jeudi, mai 04, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
J	jeudi, mai 04, 2023	14h-21h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
J	jeudi, mai 04, 2023	21h-7h		#N/A	#N/A

V	vendredi, mai 05, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
V	vendredi, mai 05, 2023	14h-21h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi, mai 05, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
S	samedi, mai 06, 2023	07h-19h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
S	samedi, mai 06, 2023	19h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
D	dimanche, mai 07, 2023	07h-19h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
D	dimanche, mai 07, 2023	19h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
L	lundi, mai 08, 2023	07h-19h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
L	lundi, mai 08, 2023	19h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Ma	mardi, mai 09, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
Ma	mardi, mai 09, 2023	14h-21h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
Ma	mardi, mai 09, 2023	21h-7h		#N/A	#N/A
Me	mercredi, mai 10, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
Me	mercredi, mai 10, 2023	14h-21h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
Me	mercredi, mai 10, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
J	jeudi, mai 11, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
J	jeudi, mai 11, 2023	14h-21h		#N/A	#N/A
J	jeudi, mai 11, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi, mai 12, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi, mai 12, 2023	14h-21h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
V	vendredi, mai 12, 2023	21h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
S	samedi, mai 13, 2023	07h-19h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
S	samedi, mai 13, 2023	19h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
D	dimanche, mai 14, 2023	07h-19h		#N/A	#N/A
D	dimanche, mai 14, 2023	19h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
L	lundi, mai 15, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
L	lundi, mai 15, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
L	lundi, mai 15, 2023	21h-7h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHEIU
Ma	mardi, mai 16, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Ma	mardi, mai 16, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Ma	mardi, mai 16, 2023	21h-7h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHEIU
Me	mercredi, mai 17, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Me	mercredi, mai 17, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Me	mercredi, mai 17, 2023	21h-7h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHEIU
J	jeudi, mai 18, 2023	07h-19h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
J	jeudi, mai 18, 2023	19h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
V	vendredi, mai 19, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
V	vendredi, mai 19, 2023	14h-21h		#N/A	#N/A
V	vendredi, mai 19, 2023	21h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
S	samedi, mai 20, 2023	07h-19h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
S	samedi, mai 20, 2023	19h-7h		#N/A	#N/A
D	dimanche, mai 21, 2023	07h-19h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
D	dimanche, mai 21, 2023	19h-7h		#N/A	#N/A
L	lundi, mai 22, 2023	7h-14h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
L	lundi, mai 22, 2023	14h-21h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
L	lundi, mai 22, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Ma	mardi, mai 23, 2023	7h-14h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU

Ma	mardi, mai 23, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Ma	mardi, mai 23, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Me	mercredi, mai 24, 2023	7h-14h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
Me	mercredi, mai 24, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Me	mercredi, mai 24, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
J	jeudi, mai 25, 2023	7h-14h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
J	jeudi, mai 25, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
J	jeudi, mai 25, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi, mai 26, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi, mai 26, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
V	vendredi, mai 26, 2023	21h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
S	samedi, mai 27, 2023	07h-19h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHEIU
S	samedi, mai 27, 2023	19h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
D	dimanche, mai 28, 2023	07h-19h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHEIU
D	dimanche, mai 28, 2023	19h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
L	lundi, mai 29, 2023	07h-19h		#N/A	#N/A
L	lundi, mai 29, 2023	19h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Ma	mardi, mai 30, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Ma	mardi, mai 30, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Ma	mardi, mai 30, 2023	21h-7h		#N/A	#N/A
Me	mercredi, mai 31, 2023	7h-14h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
Me	mercredi, mai 31, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Me	mercredi, mai 31, 2023	21h-7h		#N/A	#N/A
J	jeudi, juin 01, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
J	jeudi, juin 01, 2023	14h-21h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
J	jeudi, juin 01, 2023	21h-7h		#N/A	#N/A
V	vendredi, juin 02, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi, juin 02, 2023	14h-21h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
V	vendredi, juin 02, 2023	21h-7h		#N/A	#N/A
S	samedi, juin 03, 2023	07h-19h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
S	samedi, juin 03, 2023	19h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
D	dimanche, juin 04, 2023	07h-19h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
D	dimanche, juin 04, 2023	19h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
L	lundi, juin 05, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
L	lundi, juin 05, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
L	lundi, juin 05, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Ma	mardi, juin 06, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
Ma	mardi, juin 06, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Ma	mardi, juin 06, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Me	mercredi, juin 07, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
Me	mercredi, juin 07, 2023	14h-21h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
Me	mercredi, juin 07, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
J	jeudi, juin 08, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
J	jeudi, juin 08, 2023	14h-21h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
J	jeudi, juin 08, 2023	21h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
V	vendredi, juin 09, 2023	7h-14h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
V	vendredi, juin 09, 2023	14h-21h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU

V	vendredi, juin 09, 2023	21h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
S	samedi, juin 10, 2023	07h-19h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
S	samedi, juin 10, 2023	19h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
D	dimanche, juin 11, 2023	07h-19h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
D	dimanche, juin 11, 2023	19h-7h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
L	lundi, juin 12, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
L	lundi, juin 12, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
L	lundi, juin 12, 2023	21h-7h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
Ma	mardi, juin 13, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Ma	mardi, juin 13, 2023	14h-21h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
Ma	mardi, juin 13, 2023	21h-7h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
Me	mercredi, juin 14, 2023	7h-14h	80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY
Me	mercredi, juin 14, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Me	mercredi, juin 14, 2023	21h-7h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHIEU
J	jeudi, juin 15, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
J	jeudi, juin 15, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
J	jeudi, juin 15, 2023	21h-7h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHIEU
V	vendredi, juin 16, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi, juin 16, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
V	vendredi, juin 16, 2023	21h-7h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHIEU
S	samedi, juin 17, 2023	07h-19h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
S	samedi, juin 17, 2023	19h-7h		#N/A	#N/A
D	dimanche, juin 18, 2023	07h-19h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
D	dimanche, juin 18, 2023	19h-7h		#N/A	#N/A
L	lundi, juin 19, 2023	7h-14h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
L	lundi, juin 19, 2023	14h-21h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
L	lundi, juin 19, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Ma	mardi, juin 20, 2023	7h-14h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Ma	mardi, juin 20, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Ma	mardi, juin 20, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
Me	mercredi, juin 21, 2023	7h-14h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Me	mercredi, juin 21, 2023	14h-21h	80-261	AMBULANCES DU PONTHIEU	NOUVION EN PONTHIEU
Me	mercredi, juin 21, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
J	jeudi, juin 22, 2023	7h-14h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
J	jeudi, juin 22, 2023	14h-21h	80-261	AMBULANCES DU PONTHIEU	NOUVION EN PONTHIEU
J	jeudi, juin 22, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi, juin 23, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi, juin 23, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
V	vendredi, juin 23, 2023	21h-7h		#N/A	#N/A
S	samedi, juin 24, 2023	07h-19h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
S	samedi, juin 24, 2023	19h-7h		#N/A	#N/A
D	dimanche, juin 25, 2023	07h-19h	80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
D	dimanche, juin 25, 2023	19h-7h	80-261	AMBULANCES DU PONTHIEU	NOUVION EN PONTHIEU
L	lundi, juin 26, 2023	7h-14h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
L	lundi, juin 26, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
L	lundi, juin 26, 2023	21h-7h	80-261	AMBULANCES DU PONTHIEU	NOUVION EN PONTHIEU
Ma	mardi, juin 27, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE

Ma	mardi, juin 27, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Ma	mardi, juin 27, 2023	21h-7h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
Me	mercredi, juin 28, 2023	7h-14h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Me	mercredi, juin 28, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
Me	mercredi, juin 28, 2023	21h-7h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHEIU
J	jeudi, juin 29, 2023	7h-14h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
J	jeudi, juin 29, 2023	14h-21h	80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
J	jeudi, juin 29, 2023	21h-7h	80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHEIU
V	vendredi, juin 30, 2023	7h-14h	80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
V	vendredi, juin 30, 2023	14h-21h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
V	vendredi, juin 30, 2023	21h-7h	80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE

80-004	AMBULANCES ET PF DU VAL D'AUTHIE	LE BOISLE
80-026	AMBULANCES CRECEENNES	CRECY-EN-PONTHEIU
80-052	AMBULANCES DU MARQUENTERRE	RUE
80-261	AMBULANCES DU PONTHEIU	NOUVION EN PONTHEIU
80-288	SAS AMBULANCES TAXIS BRUVY	RUE
80-291	AMBULANCE BRUVY LE CROTOY	LE CROTOY

80-FEUQUIERES EN VIMEU (3)

PERIODE			LIGNE DE GARDE n°1			LIGNE DE GARDE n°2		
Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
S	samedi 1 avril 2023	07h-19h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY
S	samedi 1 avril 2023	19h-7h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	X	X	X
D	dimanche 2 avril 2023	07h-19h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN
D	dimanche 2 avril 2023	19h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X
L	lundi 3 avril 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	80-269	TEL - AMBULANCES COTE PIC	AULT
L	lundi 3 avril 2023	14h-21h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
L	lundi 3 avril 2023	21h-7h	80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES	X	X	X
Ma	mardi 4 avril 2023	7h-14h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Ma	mardi 4 avril 2023	14h-21h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT
Ma	mardi 4 avril 2023	21h-7h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	X	X	X
Me	mercredi 5 avril 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	80-269	TEL - AMBULANCES COTE PIC	AULT
Me	mercredi 5 avril 2023	14h-21h	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Me	mercredi 5 avril 2023	21h-7h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	X	X	X
J	jeudi 6 avril 2023	7h-14h	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
J	jeudi 6 avril 2023	14h-21h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
J	jeudi 6 avril 2023	21h-7h	80-269	DUATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	X	X	X
V	vendredi 7 avril 2023	7h-14h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
V	vendredi 7 avril 2023	14h-21h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
V	vendredi 7 avril 2023	21h-7h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	X	X	X
S	samedi 8 avril 2023	07h-19h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU
S	samedi 8 avril 2023	19h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
D	dimanche 9 avril 2023	07h-19h	80-269	DUATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN
D	dimanche 9 avril 2023	19h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
L	lundi 10 avril 2023	07h-19h	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
L	lundi 10 avril 2023	19h-7h	80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES	X	X	X
Ma	mardi 11 avril 2023	7h-14h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU

Ma	mardi 11 avril 2023	14h-21h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
Ma	mardi 11 avril 2023	21h-7h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	X	X	X
Me	mercredi 12 avril 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUUEL	GAMACHES	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
Me	mercredi 12 avril 2023	14h-21h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Me	mercredi 12 avril 2023	21h-7h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	X	X	X
J	jeudi 13 avril 2023	7h-14h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
J	jeudi 13 avril 2023	14h-21h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT
J	jeudi 13 avril 2023	21h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
V	vendredi 14 avril 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUUEL	GAMACHES	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
V	vendredi 14 avril 2023	14h-21h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY
V	vendredi 14 avril 2023	21h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
S	samedi 15 avril 2023	07h-19h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN
S	samedi 15 avril 2023	19h-7h	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY	X	X	X
D	dimanche 16 avril 2023	07h-19h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU
D	dimanche 16 avril 2023	19h-7h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	X	X	X
L	lundi 17 avril 2023	7h-14h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
L	lundi 17 avril 2023	14h-21h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
L	lundi 17 avril 2023	21h-7h	80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES	X	X	X
Ma	mardi 18 avril 2023	7h-14h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
Ma	mardi 18 avril 2023	14h-21h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
Ma	mardi 18 avril 2023	21h-7h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	X	X	X
Me	mercredi 19 avril 2023	7h-14h	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
Me	mercredi 19 avril 2023	14h-21h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
Me	mercredi 19 avril 2023	21h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
J	jeudi 20 avril 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUUEL	GAMACHES	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
J	jeudi 20 avril 2023	14h-21h	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
J	jeudi 20 avril 2023	21h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
V	vendredi 21 avril 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUUEL	GAMACHES	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY

V	vendredi 21 avril 2023	14h-21h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
V	vendredi 21 avril 2023	21h-7h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENEVILLE	X	X	X
S	samedi 22 avril 2023	07h-19h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
S	samedi 22 avril 2023	19h-7h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	X	X	X
D	dimanche 23 avril 2023	07h-19h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU
D	dimanche 23 avril 2023	19h-7h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	X	X	X
L	lundi 24 avril 2023	7h-14h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENEVILLE	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
L	lundi 24 avril 2023	14h-21h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
L	lundi 24 avril 2023	21h-7h	80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES	X	X	X
Ma	mardi 25 avril 2023	7h-14h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT
Ma	mardi 25 avril 2023	14h-21h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	80-269	TEL - AMBULANCES COTE PIC	AULT
Ma	mardi 25 avril 2023	21h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X
Me	mercredi 26 avril 2023	7h-14h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
Me	mercredi 26 avril 2023	14h-21h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT
Me	mercredi 26 avril 2023	21h-7h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENEVILLE	X	X	X
J	jeudi 27 avril 2023	7h-14h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN
J	jeudi 27 avril 2023	14h-21h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT
J	jeudi 27 avril 2023	21h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X
V	vendredi 28 avril 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	80-269	TEL - AMBULANCES COTE PIC	AULT
V	vendredi 28 avril 2023	14h-21h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN
V	vendredi 28 avril 2023	21h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X
S	samedi 29 avril 2023	07h-19h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENEVILLE
S	samedi 29 avril 2023	19h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
D	dimanche 30 avril 2023	07h-19h	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN
D	dimanche 30 avril 2023	19h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X
L	lundi 1 mai 2023	07h-19h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN
L	lundi 1 mai 2023	19h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X
Ma	mardi 2 mai 2023	7h-14h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN

Ma	mardi 2 mai 2023	14h-21h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
Ma	mardi 2 mai 2023	21h-7h	80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES	X	X	X
Me	mercredi 3 mai 2023	7h-14h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
Me	mercredi 3 mai 2023	14h-21h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
Me	mercredi 3 mai 2023	21h-7h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	X	X	X
J	jeudi 4 mai 2023	7h-14h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
J	jeudi 4 mai 2023	14h-21h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT
J	jeudi 4 mai 2023	21h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
V	vendredi 5 mai 2023	7h-14h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES
V	vendredi 5 mai 2023	14h-21h	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
V	vendredi 5 mai 2023	21h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
S	samedi 6 mai 2023	07h-19h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
S	samedi 6 mai 2023	19h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X
D	dimanche 7 mai 2023	07h-19h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT
D	dimanche 7 mai 2023	19h-7h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	X	X	X
L	lundi 8 mai 2023	07h-19h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT
L	lundi 8 mai 2023	19h-7h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	X	X	X
Ma	mardi 9 mai 2023	7h-14h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Ma	mardi 9 mai 2023	14h-21h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
Ma	mardi 9 mai 2023	21h-7h	80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES	X	X	X
Me	mercredi 10 mai 2023	7h-14h	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
Me	mercredi 10 mai 2023	14h-21h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
Me	mercredi 10 mai 2023	21h-7h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	X	X	X
J	jeudi 11 mai 2023	7h-14h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
J	jeudi 11 mai 2023	14h-21h	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
J	jeudi 11 mai 2023	21h-7h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	X	X	X
V	vendredi 12 mai 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY
V	vendredi 12 mai 2023	14h-21h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES

V	vendredi 12 mai 2023	21h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X
S	samedi 13 mai 2023	07h-19h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT
S	samedi 13 mai 2023	19h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
D	dimanche 14 mai 2023	07h-19h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU
D	dimanche 14 mai 2023	19h-7h	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY	X	X	X
L	lundi 15 mai 2023	7h-14h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES
L	lundi 15 mai 2023	14h-21h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
L	lundi 15 mai 2023	21h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
Ma	mardi 16 mai 2023	7h-14h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Ma	mardi 16 mai 2023	14h-21h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN
Ma	mardi 16 mai 2023	21h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
Me	mercredi 17 mai 2023	7h-14h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Me	mercredi 17 mai 2023	14h-21h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
Me	mercredi 17 mai 2023	21h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
J	jeudi 18 mai 2023	07h-19h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
J	jeudi 18 mai 2023	19h-7h	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT	X	X	X
V	vendredi 19 mai 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
V	vendredi 19 mai 2023	14h-21h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN
V	vendredi 19 mai 2023	21h-7h	80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES	X	X	X
S	samedi 20 mai 2023	07h-19h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU
S	samedi 20 mai 2023	19h-7h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	X	X	X
D	dimanche 21 mai 2023	07h-19h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
D	dimanche 21 mai 2023	19h-7h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	X	X	X
L	lundi 22 mai 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT
L	lundi 22 mai 2023	14h-21h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
L	lundi 22 mai 2023	21h-7h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	X	X	X
Ma	mardi 23 mai 2023	7h-14h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Ma	mardi 23 mai 2023	14h-21h	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES

Ma	mardi 23 mai 2023	21h-7h	80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES	X	X	X
Me	mercredi 24 mai 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUEL	GAMACHES	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT
Me	mercredi 24 mai 2023	14h-21h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
Me	mercredi 24 mai 2023	21h-7h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	X	X	X
J	jeudi 25 mai 2023	7h-14h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
J	jeudi 25 mai 2023	14h-21h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
J	jeudi 25 mai 2023	21h-7h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	X	X	X
V	vendredi 26 mai 2023	7h-14h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
V	vendredi 26 mai 2023	14h-21h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
V	vendredi 26 mai 2023	21h-7h	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT	X	X	X
S	samedi 27 mai 2023	07h-19h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
S	samedi 27 mai 2023	19h-7h	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT	X	X	X
D	dimanche 28 mai 2023	07h-19h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
D	dimanche 28 mai 2023	19h-7h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	X	X	X
L	lundi 29 mai 2023	07h-19h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU
L	lundi 29 mai 2023	19h-7h	80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES	X	X	X
Ma	mardi 30 mai 2023	7h-14h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Ma	mardi 30 mai 2023	14h-21h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
Ma	mardi 30 mai 2023	21h-7h	80-001	AMBULANCES DESTRUEL	GAMACHES	X	X	X
Me	mercredi 31 mai 2023	7h-14h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
Me	mercredi 31 mai 2023	14h-21h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Me	mercredi 31 mai 2023	21h-7h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	X	X	X
J	jeudi 1 juin 2023	7h-14h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
J	jeudi 1 juin 2023	14h-21h	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
J	jeudi 1 juin 2023	21h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X
V	vendredi 2 juin 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUEL	GAMACHES	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY
V	vendredi 2 juin 2023	14h-21h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
V	vendredi 2 juin 2023	21h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X

S	samedi 3 juin 2023	07h-19h	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
S	samedi 3 juin 2023	19h-7h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	X	X	X
D	dimanche 4 juin 2023	07h-19h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
D	dimanche 4 juin 2023	19h-7h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	X	X	X
L	lundi 5 juin 2023	7h-14h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
L	lundi 5 juin 2023	14h-21h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
L	lundi 5 juin 2023	21h-7h	80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES	X	X	X
Ma	mardi 6 juin 2023	7h-14h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
Ma	mardi 6 juin 2023	14h-21h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-269	TEL - AMBULANCES COTE PIC	AULT
Ma	mardi 6 juin 2023	21h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X
Me	mercredi 7 juin 2023	7h-14h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
Me	mercredi 7 juin 2023	14h-21h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Me	mercredi 7 juin 2023	21h-7h	80-269	DUATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	X	X	X
J	jeudi 8 juin 2023	7h-14h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
J	jeudi 8 juin 2023	14h-21h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
J	jeudi 8 juin 2023	21h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
V	vendredi 9 juin 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
V	vendredi 9 juin 2023	14h-21h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
V	vendredi 9 juin 2023	21h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
S	samedi 10 juin 2023	07h-19h	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENPONT	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU
S	samedi 10 juin 2023	19h-7h	80-269	DUATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	X	X	X
D	dimanche 11 juin 2023	07h-19h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN
D	dimanche 11 juin 2023	19h-7h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	X	X	X
L	lundi 12 juin 2023	7h-14h	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENPONT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
L	lundi 12 juin 2023	14h-21h	80-269	DUATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
L	lundi 12 juin 2023	21h-7h	80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES	X	X	X
Ma	mardi 13 juin 2023	7h-14h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Ma	mardi 13 juin 2023	14h-21h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENPONT

Ma	mardi 13 juin 2023	21h-7h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	X	X	X
Me	mercredi 14 juin 2023	7h-14h	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
Me	mercredi 14 juin 2023	14h-21h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Me	mercredi 14 juin 2023	21h-7h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	X	X	X
J	jeudi 15 juin 2023	7h-14h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-269	TEL - AMBULANCES COTE PIC	AULT
J	jeudi 15 juin 2023	14h-21h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES
J	jeudi 15 juin 2023	21h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X
V	vendredi 16 juin 2023	7h-14h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
V	vendredi 16 juin 2023	14h-21h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
V	vendredi 16 juin 2023	21h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X
S	samedi 17 juin 2023	07h-19h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN
S	samedi 17 juin 2023	19h-7h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	X	X	X
D	dimanche 18 juin 2023	07h-19h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY
D	dimanche 18 juin 2023	19h-7h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	X	X	X
L	lundi 19 juin 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
L	lundi 19 juin 2023	14h-21h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-269	TEL - AMBULANCES COTE PIC	AULT
L	lundi 19 juin 2023	21h-7h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	X	X	X
Ma	mardi 20 juin 2023	7h-14h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
Ma	mardi 20 juin 2023	14h-21h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Ma	mardi 20 juin 2023	21h-7h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	X	X	X
Me	mercredi 21 juin 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUDEL	GAMACHES	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Me	mercredi 21 juin 2023	14h-21h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
Me	mercredi 21 juin 2023	21h-7h	80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES	X	X	X
J	jeudi 22 juin 2023	7h-14h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-277	QUERY - AMBULANCES DU VI	FRIVILLE ESCARBOTIN
J	jeudi 22 juin 2023	14h-21h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
J	jeudi 22 juin 2023	21h-7h	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY	X	X	X
V	vendredi 23 juin 2023	7h-14h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
V	vendredi 23 juin 2023	14h-21h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU

V	vendredi 23 juin 2023	21h-7h	80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY	X	X	X
S	samedi 24 juin 2023	07h-19h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU
S	samedi 24 juin 2023	19h-7h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	X	X	X
D	dimanche 25 juin 2023	07h-19h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU
D	dimanche 25 juin 2023	19h-7h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	X	X	X
L	lundi 26 juin 2023	7h-14h	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
L	lundi 26 juin 2023	14h-21h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
L	lundi 26 juin 2023	21h-7h	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT	X	X	X
Ma	mardi 27 juin 2023	7h-14h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN
Ma	mardi 27 juin 2023	14h-21h	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERE	FEUQUIERES-EN-VIMEU
Ma	mardi 27 juin 2023	21h-7h	80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT	X	X	X
Me	mercredi 28 juin 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUEL	GAMACHES	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
Me	mercredi 28 juin 2023	14h-21h	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT
Me	mercredi 28 juin 2023	21h-7h	80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES	X	X	X
J	jeudi 29 juin 2023	7h-14h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT
J	jeudi 29 juin 2023	14h-21h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT
J	jeudi 29 juin 2023	21h-7h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	X	X	X
V	vendredi 30 juin 2023	7h-14h	80-001	AMBULANCES DESTRUEL	GAMACHES	80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENNEVILLE
V	vendredi 30 juin 2023	14h-21h	80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES
V	vendredi 30 juin 2023	21h-7h	80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN	X	X	X

80-001	AMBULANCES DESTRUEL	GAMACHES
80-013	AMBULANCES BLANCHART	OISEMONT
80-060	AMBULANCES VACOSSAINT	BEAUCHAMPS
80-103	AMBULANCE MORGAND	FRESNE TILLOLOY
80-159	GAMACHES AMBULANCES	GAMACHES
80-160	AMBULANCE DELAHAYE	LANCHERES

80-173	AMBULANCES BLANCHART	HUPPY
80-174	AMBULANCES BLANCHART	SENARPONT
80-202	AMBULANCE DELAHAYE	SAINT-VALERY-SUR-SOMME
80-219	AMBULANCES DUCATEL	BETHENCOURT
80-228	AMBULANCE DELAHAYE	CAYEUX-SUR-SOMME
80-234	LES GALETS - AMBULANCES MERSOISES	MERS-LES-BAINS
80-248	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FEUQUIERES-EN-VIMEU
80-253	AMBULANCES DE FEUQUIERES	FRIVILLE ESCARBOTIN
80-269	DUCATEL - AMBULANCES COTE PICARDE	AULT
80-276	AMBULANCES DUCATEL	FRESSENEVILLE
80-277	PECQUERY - AMBULANCES DU VIMEU	FRIVILLE ESCARBOTIN
80-282	SOS AMBULANCE	WOINCOURT

Centre Hospitalier d'Amiens

80-2023-03-20-00006

Délégation de Signature - Pôle Fonctions Support
et Investissement - Direction des Travaux et de
l'Immobilier - Monsieur Yahia BEHLOULI

DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Fonctions Support et Investissement Direction des travaux et de l'immobilier

Amiens, le 20 mars 2023

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date 1^{er} septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu la note de service n°128/18 du 3 décembre 2018 annonçant la prise de fonctions de Monsieur Yahia BEHLOULI en qualité d'Ingénieur Général au Pôle Fonctions Support et Investissement du C.H.U. d'Amiens à compter du 5 décembre 2018 ;

Vu la note de service n°128/22 du 3 octobre 2022 annonçant la prise de fonctions de Madame Sonia LAGADEC, en charge de la Direction des services logistiques, sécurité et restauration ;

Vu la note de service n°24/17 du 06 mars 2017 annonçant la prise de fonctions de Monsieur Alexandre JABORSKA en qualité d'Ingénieur Responsable de l'ingénierie biomédicale et des équipements généraux du C.H.U. d'Amiens à compter du 01 mars 2017 ;

Vu la note de service n°06/20 du 13 janvier 2020 annonçant la prise de fonctions de Monsieur Sébastien FLOREK à la Direction des Services Numériques du GHT Somme Littoral Sud ;

Vu l'affectation depuis le 03/11/86 de Madame Valérie VANTOMME, ingénieur hospitalier principal titulaire ;

Vu l'affectation depuis le 13/05/1991 de Monsieur Christophe PIERRE, ingénieur hospitalier principal titulaire ;

Vu l'affectation depuis le 06/09/1999 de Monsieur Eric MAASSEN, ingénieur hospitalier principal titulaire ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée établi entre Monsieur Marc PHILIPPE et le Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens le 1^{er} mai 2022 ;

Vu l'affectation au 1^{er} janvier 2023 de Madame Alexandra DUBUS, Adjoint des Cadres Hospitaliers de classe exceptionnelle ;

Vu l'organigramme de direction du 5 janvier 2023 ;

DECIDE

Article 1er : Délégation permanente est donnée à Monsieur Yahia BEHLOULI, Coordonnateur du Pôle Fonctions Support et Investissement à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale du C.H.U. Amiens Picardie :

Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction des travaux et de l'immobilier du Pôle Fonctions Support et Investissement à l'exception des documents suivants :

- 1 Les marchés publics
- 2 L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux), au-delà du seuil défini réglementairement pour les marchés à procédures adaptées de fournitures et de services
- 3 Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- 4 Les conventions (coopérations, mise à disposition...)
- 5 Les sanctions disciplinaires

1.2 Toutes correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction des travaux et de l'immobilier du Pôle Fonctions Support et Investissement à l'exception :

- ⇒ Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère...)
- ⇒ Des courriers adressés à la Préfecture
- ⇒ Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
- ⇒ Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du Conseil de Surveillance.
- ⇒ Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
- ⇒ Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. ou aux directeurs des autres U.F.R.
- ⇒ Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yahia BEHLOULI, Coordonnateur du Pôle Fonctions Support et Investissement, délégation de signature est donnée dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 de la présente décision à Madame Sonia LAGADEC, en charge des services logistiques, sécurité et restauration, à Monsieur Alexandre JABORSKA, Ingénieur responsable puis à Monsieur Sébastien FLOREK, en charge de la direction des services numériques.

Article 3 : En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité de Monsieur Yahia BEHLOULI, Coordonnateur du Pôle Fonctions Support et Investissement, délégation de signature est également donnée à Madame Valérie VANTOMME, ingénieure, Monsieur Christophe PIERRE, ingénieur, Monsieur Eric MAASSEN, Ingénieur, Monsieur Marc PHILIPPE, Attaché d'Administration hospitalière et Madame Alexandra DUBUS, Adjoint des Cadres Hospitaliers de classe exceptionnelle à l'effet de signer tous les documents relatifs à la gestion de la direction des travaux et de l'immobilier et ressortissant à ses attributions, dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 et ne dépassant pas un montant de 15.000,00 Euros,

2

particulièrement pour les commandes.

Article 4 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

Article 5 : Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation de Monsieur Yahia BEHLOULI, Madame Sonia LAGADEC, Monsieur Alexandre JABORSKA, Monsieur Sébastien FLOREK, Madame Valérie VANTOMME, Monsieur Christophe PIERRE, Monsieur Eric MAASSEN, Monsieur Marc PHILIPPE et Madame Alexandra DUBUS ; elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement de l'un d'entre eux.

Yahia BEHLOULI

Pour la Directrice Générale,
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint par intérim

Didier SAADA

Madame Sonia LAGADEC

Alexandre JABORSKA

Sébastien FLOREK

Monsieur Marc PHILIPPE

Madame Alexandra DUBUS

Christophe PIERRE

Eric MAASSEN

Valérie VANTOMME

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer

80-2023-03-24-00001

Arrêté préfectoral portant agrément d'un
établissement d'enseignement de la conduite
des véhicules à moteur et de la sécurité routière
dénommé AUTO ECOLE THIERRY

ARRÊTÉ

Arrêté préfectoral portant agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé AUTO ECOLE THIERRY

LE PRÉFET DE LA SOMME CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le Code de la route et notamment ses articles R.213-1 et R.213-2 ;

VU le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Étienne STOSKOPF, préfet de la Somme, à compter du 23 août 2022 ;

VU l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 6 septembre 2019 nommant Madame Emmanuelle CLOMES, ingénieure en chef des ponts des eaux et des forêts, directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme;

VU l'arrêté du 22 février 2023 portant nomination de M. Guillaume VANDEVOORDE, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Somme ;

VU l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral du 1 mars 2023 accordant délégation de signature à Madame Emmanuelle CLOMES, ingénieure en chef des ponts des eaux et des forêts, Directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

Considérant la demande présentée par Madame Céline GLACHANT en date du 02 mars 2023, réception complet du dossier, en vue d'être autorisée à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

ARRÊTE

Article 1er. - Madame Céline GLACHANT est autorisée à exploiter, sous le numéro E2308000030, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé AUTO ECOLE THIERRY, situé 29 rue Anatole Jovelet, à 80780 SAINT-LEGER-LES-DOMART.

Article 2. - Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitante présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Article 3 - L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations pour les catégories de permis suivantes : B/B1/AAC/AM/Quadiléger.

Article 4 - Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Article 5 - En cas de changement d'adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise, à la préfecture.

Article 6 - Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitante est tenue d'adresser une demande de modification du présent arrêté à Monsieur le Préfet.

Article 7 - Le nombre maximum de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 19.

Article 8 - L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Article 9 - Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 10 - Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service Centre d'examen du permis de conduire bureau éducation routière 137 rue Terral 80 080 AMIENS.

Article 11 - La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Amiens, le 24 MARS 2023

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Adjoint

Guillaume VANDEVOORDE

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer

80-2023-03-24-00003

Arrêté autorisant la capture du poisson à des fins
scientifiques sur l'Omignon, la Somme, l'Ancre,
l'Avre, la Selle et l'Authie

ARRÊTÉ

Autorisant la capture du poisson à des fins scientifiques sur l'Omignon, la Somme, l'Ancre, l'Avre, la Selle et l'Authie

PRÉFET DE LA SOMME

Vu le code de l'environnement, livre IV, Titre III et notamment ses articles L436-9 et R432-6 à 432-10 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de la Somme, M. Étienne STOSKOPF à partir du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Florian STRASER, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2023 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle CLOMES, directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral de subdélégation de signature d'ordre général modifié de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 10 mars 2023 ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2023 fixant la réglementation de la pêche en eau douce dans le département de la Somme pour l'année 2023 ;

Vu la demande reçue le 23 mars 2023 présentée par Fish Pass ;

Vu la fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique consultée le 24 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable du 24 mars 2023 du service départementale de l'office français de la biodiversité ;

Considérant que ces inventaires piscicoles sont réalisés dans le cadre du programme de surveillance de l'état écologique des cours d'eau ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er. – Bénéficiaire et but de l'autorisation

Fish Pass – Ingénierie des milieux aquatiques, situé 18 rue de la Plaine, ZA des 3 prés, 35890 LAILLE, est autorisé à capturer du poisson à des fins scientifiques pour réaliser des inventaires piscicoles, pour le compte de l'OFB, dans le cadre du programme de surveillance de l'état écologique des cours d'eau.

Article 2. – Responsable des opérations

Responsables des opérations :

- M. CHARRIER Fabien (Chef de projet, Responsable scientifique des opérations)
- M. LE PERU Yann (Chef de projet, Responsable scientifique des opérations)
- M. BELHAMITI Nicolas (Chargé d'études, Responsable scientifique des opérations)
- Mme MOYON Fanny (Chargée d'études)
- M. ALLIGNE Matthieu (Technicien)
- M. BERTHELOT Yoann (Technicien)
- M. PERES Vincent (Technicien)
- Mme BEON Laura (Technicienne)
- Mme LE GOFF Lise (Technicienne)
- M. NICANOR Hubert (Technicien)
- M. THELLIEZ Pierre (Technicien)
- M. DURY Maxime (Technicien)

Article 3. – Responsables de l'exécution matérielle

En cas de pêche électrique, les responsables ainsi que tous les participants intervenant dans l'eau doivent être titulaires de l'habilitation à pratiquer ce mode de pêche.

Article 4. – Validité

La présente autorisation est valable de la date de la signature du présent arrêté au 31 décembre 2023.

Article 5. – Lieux de capture

La capture, la manipulation et la remise à l'eau se font dans le département de la Somme sur :

- ✓ l'Omignon à Devise ;
- ✓ la Somme rivière à Offroy ;
- ✓ l'Ancre à Bonnay ;
- ✓ L'Avre à Moreuil ;
- ✓ la Selle à Monsures ;
- ✓ l'Authie à Dompierre sur Authie.

Article 6. – Moyens de capture autorisés

Les moyens de capture autorisés sont : la pêche électrique avec un matériel conforme à la réglementation en vigueur : pêche électrique (EL64-II-F fabricant Hans Grass) ou EL64-II-GI et épuisettes (vide de maille 4mm).

Article 7. – Espèces concernées

Cette pêche peut concerner, aux différents stades de développement, toutes les espèces de poissons présentes dans les cours d'eau désignés à l'article 4 du présent arrêté.

Article 8. – Destination du poisson

Les poissons capturés sont remis immédiatement à l'eau après avoir été déterminés, comptés, mesurés, pesés et marqués. Des prélèvements biologiques sur les saumons reproducteurs morts seront effectués sur les bassins versants. Les espèces, autres que les écrevisses à pattes rouges, des torrents à pattes blanches, à pattes grêles, seront détruites sur le site. Leur transport vivant est interdit.

Les espèces exotiques envahissantes et celles pouvant provoquer des déséquilibres biologiques sont immédiatement détruites par le bénéficiaire de la présente autorisation et en aucun cas remises à l'eau.

Il est interdit de remettre à l'eau, déplacer vivants ou utiliser en appâts les sous-espèces de gobies capturées (Gobie à taches noires (*Néogobius melanostomus*), Gobie demi-lunes (*Proterorhinus semilunaris*) et Gobie de Kessler (*Ponticola kessleri*)). Ces espèces sont à déterminer sur place ou à conserver pour détermination ultérieure, elles ne seront pas remises à l'eau. Toute présence de cette espèce devra faire l'objet d'un signalement à la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Article 9. – Accord du ou des détenteurs du droit de pêche

Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord écrit du ou des détenteur(s) du droit de pêche.

Article 10. – Déclaration préalable

Les bénéficiaires de la présente autorisation sont tenus d'adresser, 48 h au moins avant l'opération, une déclaration écrite précisant le programme, les dates et lieux de capture, les espèces concernées et le matériel utilisé pour la capture et le transport, au préfet (direction départementale des territoires et de la mer) ainsi qu'à la fédération de la Somme pour la pêche et le milieu aquatique (federation@peche80.com).

Article 11. – Compte rendu d'exécution

Dans le délai d'un mois après l'exécution de chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser à la DDTM, à l'OFB et à la FDPPMA, un compte rendu précisant les résultats des captures de poisson.

Article 12. – Présentation de l'autorisation

Les bénéficiaires ou les responsables de l'exécution matérielle de l'opération doivent être porteurs de la présente autorisation lors des opérations de capture et de transport. Ils sont tenus de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

Article 13. – Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire ne respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Article 14. – Voies et délais de recours

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens – 14, rue Lemerchier – 80011 Amiens cedex 1 – dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Somme. Le tribunal administratif peut également être saisi, dans le même délai, par l'intermédiaire de l'application « télécours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 15. – La directrice départementale des territoires et de la mer, le commandant du groupement de gendarmerie, ainsi que le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Amiens, le 24 mars 2023

Le Préfet et par délégation,
Pour la directrice départementale
des territoires et de la mer de la Somme,
La responsable du bureau nature,


Suzanne Guyard

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer

80-2023-03-24-00002

Arrêté complémentaire autorisant la pêche à la
carpe de nuit

ARRÊTÉ

Complémentaire autorisant la pêche à la carpe de nuit

PRÉFET DE LA SOMME

Vu le code de l'environnement, livre IV, titre III relatif à la pêche en eau douce et notamment son article R 436-14 ;

Vu le décret n. °2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de la Somme, M. Etienne STOSKOPF à partir du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2023 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle CLOMES, directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral de subdélégation de signature d'ordre général modifié de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 10 mars 2023 ;

Vu la demande des bénéficiaires ;

La fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique consultée ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er. – La pêche à la carpe de nuit est autorisée toute l'année 2023 sur les lots suivants :

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	LOTS DESIGNES POUR LA PECHE A LA CARPE DE NUIT	COMMUNE
Propriétés communales et privées		
Monsieur FABRESSE Christian	La chasse du Hoc : lots 232, 233, 234, 235 et 236	Condé Folie
Monsieur MIRANDELLE Jean-Luc	Lieu-dit les Petits Prêts : parcelles cadastrées section AM n° 65 et 66	L'Etoile

Article 2. – Le bénéficiaire tient à jour un carnet de pêche comportant des informations techniques aux fins de gestion, selon le modèle joint au présent arrêté et l'adresse, en fin d'exercice, au service de l'environnement et du littoral (direction départementale des territoires et de la mer de la Somme).

Article 3. – Les poissons déversés en vue du repeuplement proviennent d'un établissement piscicole agréé et présentant des garanties sanitaires.

Article 4. – Le bénéficiaire assure l'information des pêcheurs au moyen de panneaux indicateurs. Depuis une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée par les pêcheurs amateurs aux lignes ne peut être maintenue en captivité ou transportée.

Article 5. – Cette autorisation de pêche à la carpe de nuit est valable jusqu'au 31 décembre 2023. Pour obtenir l'autorisation de pêche à la carpe de nuit pour l'année suivante, le détenteur d'un droit de pêche en fait la demande avant le **15 octobre de l'année en cours** auprès de la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique, qui se charge de les transmettre à l'administration ou directement à l'administration (Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme – Service environnement et littoral – 35 rue de la Vallée – 80000 Amiens).

Article 6. – Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 7. – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens – 14, rue Lemerchier – 80011 Amiens cedex 1 – dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Somme. Le tribunal administratif peut également être saisi, dans le même délai, par l'intermédiaire de l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 8. – La directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme, le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le directeur du service départemental de l'office français de la biodiversité, le commandant de gendarmerie de la Somme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Amiens, le 24 mars 2023

Le Préfet et par délégation,
Pour la directrice départementale des
territoires et de la mer,
La responsable du bureau nature,

Suzanne Guyard

Fiche de pêche
(à remplir même s'il n'y a pas de captures)

Nom :

Prénom :

Département : Somme

Lieu :

Pour chaque nuit de pêche de la carpe et pour chaque pêcheur, indiquer :

Date	Heure de capture	Mode de pêche (maïs, bouillettes...)	Poids du poisson	Destination (remis à l'eau, emporté...)	Durée totale de la partie de pêche

En fin de saison, renvoyer cette fiche de pêche accompagnée d'un état récapitulatif de réempoissonnement à :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme
Service Environnement et Littoral
 Bureau Nature
 35 rue de la Vallée
 80000 AMIENS

Direction Inter-régionale des Services
Pénitentiaires

80-2023-03-21-00008

Décision portant délégation de signature

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Lille**

Décision du 15 mars 2023

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Lille**

Valérie DECROIX

Vu le code de procédure pénale en ses articles R57-6-24 et R57-7-5

Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 21 mars 2022, nommant Gonzague VIDOGUE en qualité de directeur placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Vu l'ordre de mission établi pour, Gonzague VIDOGUE directeur des services pénitentiaires, en date du 15 mars 2023, le mettant à disposition au centre pénitentiaire de Laon du 11 avril au 31 juillet 2023, en qualité de chef d'établissement par intérim.

Décide

De donner une délégation de signature et de compétence du 27 mars au 29 juillet 2023 à Gonzague VIDOGUE, directeur placé, pour toutes les décisions administratives visées dans le tableau ci-joint.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.



DISP LILLE
BP. 765 – 59034 Lille Cedex
Téléphone : 03 20 63 66 66
Télécopie : 03 20 54 40 64

**Délégation de signature et de compétence accordée à
Gonzague VIDOGUE, directeur placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille,
lors de la mission de Chef d'établissement par intérim à l'établissement du CP de Laon, qui se déroulera du 24 mars au 29 juillet 2023
pour les décisions suivantes :**

* Décret 2013-368 du 30 avril 2013 – Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP –

Décisions concernées	Articles	Délégation accordée
Organisation de l'établissement		
Elaboration et adaptation du règlement intérieur type	R. 57-6-18	X
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 D. 277	X
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	X
Vie en détention		
Elaboration du parcours d'exécution de la peine	717-1	X
Désignation des membres de la CPU	D.90	X
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	X
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D. 92	X
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	X
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	X
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA	D. 370	X
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	X
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération (ancien D.449)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 46 RI type	X
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes (ancien D.259)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 34 RI type	X
Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue (pour raisons d'ordre, sécurité, d'hygiène)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 10 RI type	X
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	X
Mesures de contrôle et de sécurité		
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	X
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D. 267	X
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, d'objets, substances, médicaments, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (ancien D.273)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 5 RI type+ Art 14 RI type	X
Retrait à une personne détenue pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux	Art 14 RI type	X

Contrôle et Retenue d'équipement informatique (ancien D. 449-1)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 RI type	X
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (ancien D. 459-3)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 20 RI type	X
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79	X
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	X
Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (ancien D.283-4)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI type	X
Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (ancien D.283-3)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI type	X
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D. 308	X
Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire	R.57-6-24, al 3, 5°	X
Discipline		
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	X
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	X
Elaboration du tableau de roulement des assessseurs extérieurs	R. 57-7-12	X
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur	D. 250	X
Désignation des membres assessseurs de la commission de discipline	R. 57-7-8	X
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	X
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 57-7-54 à R. 57-7-59	X
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	X
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	X
Isolement		
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-64	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	X
Autorisation pour un détenu placé à l'isolement de participer aux offices célébrés en détention	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 RI type	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	X
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	X
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64	X

	R. 57-7-70	
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 R. 57-7-70	X
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65	X
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74	X
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 R. 57-7-76	X
Mineurs		
Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur	D. 514	X
Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité	R. 57-9-12	X
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures	R. 57-9-17 D. 518-1	X
Proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus	D. 517-1	X
Mise en œuvre d'une mesure de protection individuelle	D. 520	X
Gestion du patrimoine des personnes détenues		
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D. 122	X
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	X
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible(ancien D. 421)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI type	X
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif (ancien D. 395)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 14 II RI type	X
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite (ancien D. 422)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI type	X
Autorisation pour une personne condamnée à recevoir des subsides pour une dépense justifiée par un intérêt particulier	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI type	X
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D. 332	X
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire (ancien D. 337)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 24 III RI type	X
Autorisation de remise ou d'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant (ancien D. 340)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 24 III RI type	X

Achats		
Fixation des prix pratiqués en cantine (ancien D. 344)		* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 25 RI type
		x
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine (ancien D. 343)		*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 25 RI type
		x
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur téléphonique ou un téléviseur individuel (ancien D. 444)		*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 IV RI type
		x
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (ancien D. 449-1)		*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 RI type
		x
Relations avec les collaborateurs du SPP		
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 389	x
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	x
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1	x
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D. 388	x
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D. 446	x
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP	R. 57-6-14	x
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé et proposition de retrait de l'agrément	R. 57-6-16	x
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison (ancien D. 476)		* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI type
		x
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473	
Organisation de l'assistance spirituelle		
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	R. 57-9-5	x
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R. 57-9-6	x

Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	R. 57-9-7	X
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D. 439-4	X
Visites, correspondance, téléphone		
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5	R. 57-6-5	X
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R. 57-8-10	X
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice autres que les avocats (ancien D. 411)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 28 RI type	X
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	X
Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 57-8-19	X
Autorisation- refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées	R. 57-8-23	X
Entrée et sortie d'objets		
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D. 274	X
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet (ancien D. 430)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 32 I RI type	X
Autorisation de recevoir des objets ou colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite. (ancien D. 431)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 32 II RI type	X
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles (ancien D. 443-2)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 III RI type	X
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8	X
Activités		
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale (ancien D. 436-2)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 17 RI type+ Art 18 RI type	X
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	X
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R. 57-9-2	X
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	X
Déclassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	X
Administratif		
Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature	D. 154	X
Divers		

Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	X
Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir	D. 147-8 D. 147-30	X
Retrait, en cas d'urgence, et notification de la décision de retrait, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D. 147-30-47 D. 147-30-49	X
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	X
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D. 32-17	X

Fait à Lille, le 21 mars 2023

Valérie DECROIX



Préfecture de la Somme

80-2023-03-28-00002

AP 28.03.2023 portant délégation de signature
DREETS - préfet de la Somme



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

Portant délégation de signature à M. Bruno DROLEZ, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France

LE PRÉFET DE LA SOMME

VU le code de commerce ;

VU le code de la consommation ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République et notamment ses articles 4 et 6 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;

VU le décret n°2020-67 du 30 janvier 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans les domaines de l'économie et des finances ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Étienne STOSKOPF, préfet de la Somme à compter du 23 août 2022 ;

VU l'arrêté du 13 janvier 2020 portant diverses mesures de déconcentration de décisions administratives individuelles dans les domaines de compétence du ministre de l'économie et des finances ;

VU l'arrêté du 27 février 2023 portant nomination de M. Bruno DROLEZ, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

VU l'arrêté du 26 août 2020 relatif aux instruments de mesure ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2022 portant délégation de signature à M. Martial FIERS, directeur régional par intérim de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France. ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} avril 2023, délégation de signature est donnée à M. Bruno DROLEZ pour les décisions, actes et correspondances relevant de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France dans les domaines suivants et qui relèvent de la compétence de la préfète de la Somme, en application du code de la consommation (chapitre I^{er} du titre II du livre V et chapitre I^{er} du titre III du livre V) :

- protection économique du consommateur
- loyauté des transactions et de la conformité des produits et services mis sur le marché, notamment non-conformité à la réglementation d'un produit prélevé établie par l'essai ou l'analyse (article L531-6 du code de la consommation)
- sécurité des consommateurs pour les produits alimentaires, les produits industriels et les prestations de services mis sur le marché.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Bruno DROLEZ pour les décisions, actes et correspondances relevant de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France dans les domaines suivants et qui relèvent de la compétence du préfet de la Somme, en application du code rural et de la pêche maritime (CRPM) :

- régulation concurrentielle des marchés s'agissant du non-respect des obligations relatives au contrat de vente des produits agricoles (article L. 631-24 et suivants du CRPM)
- transaction pour les infractions constatées par un agent placé sous l'autorité du préfet de la Somme (L205-10 du CRPM)

Article 3 : Délégation de signature est donnée à M. Bruno DROLEZ pour les décisions, actes et correspondances relevant de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de la Somme en application du code de l'environnement :

- transaction pour les contraventions et délits prévus et réprimés à l'article L173-12 du code de l'environnement.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à M. Bruno DROLEZ pour les décisions, actes et correspondances relevant de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France dans les domaines relevant de la compétence du préfet de la Somme en matière de métrologie légale, précisés en annexe 1.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à M. Bruno DROLEZ, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France pour les mémoires et correspondances concernant les saisines juridictionnelles relatives aux sanctions et injonctions prononcées par la DREETS conformément au code du commerce (articles L.470-1 et L.470-2), au code de la consommation (mesures de police administratives prises en application du chapitre 1^{er} du titre II du livre V et sanctions administratives prises en application du chapitre II du titre II du livre V et du chapitre 1^{er} du titre III du livre V) et de la législation des poids et mesures (article 9 de la loi du 4 juillet 1837).

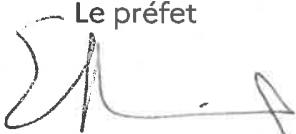
Article 6 : Sont exclus de la présente subdélégation de signature :

- les actes à portée réglementaire,
- les arrêtés portant nomination des membres de commissions et comités régionaux
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et tous les arrêtés subséquents,
- les conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État,
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales,
- les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité.

Article 7 : L'arrêté préfectoral du 2 décembre 2022 susvisé est abrogé.

Article 8 : La secrétaire générale de la préfecture de la Somme et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 28 MARS 2023

Le préfet

Étienne STOSKOPF

Annexe I

<i>Nature du pouvoir</i>	<i>Références réglementaires</i>
Invitation d'un opérateur économique à mettre un terme à une non-conformité constatée ; ordre de remise en conformité, de rappel ou de retrait du marché d'un instrument de mesure non conforme ; interdiction ou restriction de mise sur le marché, de mise en service ou d'utilisation d'un instrument de mesure non conforme.	Article 5-20 du décret du 3 mai 2001
Délivrance de certificat d'examen de type en l'absence d'organisme désigné.	Articles 7 et 8 du décret du 3 mai 2001
Autorisation de mise en service d'un nombre limité d'instruments d'un type pour lequel une demande d'examen de type a été présentée.	Article 12 du décret du 3 mai 2001
Injonction au titulaire d'un certificat d'examen de type de porter remède aux défauts constatés et de demander un nouvel examen de type ; suspension du bénéfice de la marque d'examen de type et suspension de la mise sur le marché des instruments du type présentant des défauts. Mise en demeure d'un bénéficiaire de certificat d'examen de type de remédier aux défauts constatés sur les instruments en service ; interdiction d'utilisation des instruments restant défectueux.	Article 13 du décret du 3 mai 2001
Suspension de la vérification primitive et de la mise sur le marché des instruments d'un modèle donné.	Article 21 du décret du 3 mai 2001
Suspension de la mise sur le marché et de la mise en service d'instruments présentant à l'usage un défaut qui les rend impropres à leur destination (instruments ayant fait l'objet d'une approbation CEE de modèle)	IV de l'article 10 du décret du 4 août 1973
Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure en cas d'absence d'organisme désigné.	Articles 18 et 23 du décret du 3 mai 2001
Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure.	Article 26 du décret du 3 mai 2001
Désignation d'organismes et retrait de désignation d'organismes désignés.	Article 36 du décret du 3 mai 2001

Nature du pouvoir	Références réglementaires
Désignation d'organismes pour l'approbation CEE de modèle et pour la vérification primitive CEE	Article 1 de l'arrêté du 8 novembre 1973
Décision d'agrément, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés.	Articles 37 et 39 du décret du 3 mai 2001 Articles 40 et 43 de l'arrêté du 31 décembre 2001 Arrêtés du 01/10/1981, du 14/09/1981 et du 07/07/2004
Dérogation aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesures.	Article 41 du décret du 3 mai 2001
Attribution, refus d'attribution ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes désignés ou agréés.	Article 45 de l'arrêté du 31 décembre 2001
Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure.	Article 62.3 de l'arrêté du 31 décembre 2001
Aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais	Article 5 du décret du 3 mai 2001 et article 3 de l'arrêté du 31 décembre 2001
Décision autorisant le contrôle des instruments par leur détenteur	Article 18 de l'arrêté du 6 mars 2007 ; article 25 de l'arrêté du 1 ^{er} août 2013 ; article 25 de l'arrêté du 21 octobre 2010

Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2023-03-23-00003

Arrêté modificatif MHRDC promotion du 1er
janvier 2023

ARRÊTÉ MODIFICATIF

Accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

LE PREFET DE LA SOMME

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, modifié par décret n°88-309 du 28 mars 1988 et par décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de la Somme, M. Étienne Stoskopf à compter du 23 août 2022 ;

Considérant l'erreur matérielle en raison de l'échelon sollicité dans la fonction publique territoriale affectant l'arrêté du 14 décembre 2022 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant l'erreur matérielle en raison de l'honorabilité du bénéficiaire de la fonction publique territoriale affectant l'arrêté du 4 décembre 2022 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté du 14 décembre 2022 attribuant la médaille d'honneur régionale départementale et communale au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2022 susvisé est modifié comme suit :

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon argent :

Le nom de :

- Monsieur Laurent Cholet, attaché principal, mairie de Eu,

est retiré de la liste.

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon vermeil est attribuée à :

- Monsieur Laurent Cholet, attaché principal, mairie de Eu,

Le nom de :

- Madame Sylvie Chrétien, adjoint administratif principal territorial 1ère classe, Amiens métropole.

est retiré de la liste.

Article 2 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Amiens, le 23 mars 2023



Le préfet de la Somme,

Étienne Stoskopf

SIDPC préfecture de la Somme

80-2023-03-27-00001

Arrêté préfectoral établissant les listes des
consommateurs de gaz de plus de 5 gwh/an en
vue d un délestage

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
ÉTABLISSANT LES LISTES DES CONSOMMATEURS DE GAZ DE PLUS DE 5 GWH/AN
EN VUE D'UN DÉLESTAGE**

Le Préfet de la Somme

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.434-1 à L.434-4 et R.434-1 à R.434-7 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022 relatif au délestage de la consommation de gaz naturel et modifiant le code de l'énergie ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de la Somme – M. Etienne STOSKOPF ;

Vu les transmissions de GRDF et GRTgaz relatives aux réponses des consommateurs de gaz de plus de 5 GWh/an dans le département ;

Considérant qu'en cas de délestage sur les réseaux de gaz naturel, si les délais et les circonstances le permettent, les gestionnaires des réseaux de transport et de distribution de gaz naturel délestent les consommateurs de gaz naturel selon un ordre de priorité fixé à partir de listes prévues par le code de l'énergie et établies par le préfet ;

Sur proposition du Directeur de cabinet de la Préfecture de la Somme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des consommateurs de gaz de plus de 5 GWh/an assurant des missions d'intérêt général liées à la satisfaction des besoins essentiels de la nation, en matière notamment de sécurité, de défense et de santé, ou fournissant un service de chauffage pour des sites assurant ces missions d'intérêt général ou pour des logements, pour autant que ces consommateurs ne soient pas en mesure de passer à d'autres combustibles que le gaz naturel afin de fournir le service de chauffage, est établie en annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La liste des consommateurs de gaz de plus de 5 GWh/an qui sont susceptibles de subir des conséquences économiques majeures en cas de réduction ou d'arrêt de leur consommation de gaz naturel, ainsi que, pour chacun de ces consommateurs, le niveau d'alimentation en gaz naturel en dessous duquel ces conséquences économiques majeures sont susceptibles d'être observées, est établie en annexe 2 du présent arrêté.

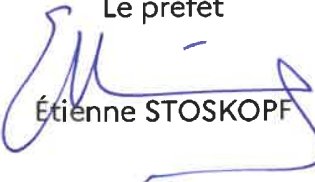
ARTICLE 3 : Le présent arrêté, à l'exception de ses annexes, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et notifié à l'ensemble des consommateurs inscrits sur les listes des annexes 1 et 2 ainsi qu'à GRDF, GRTgaz et la SICAE de la Somme et du Cambrais.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier - CS 81114 - 80011 Amiens Cedex 01, et cela, conformément à l'article R. 421-5 du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « télérecours citoyens ». Information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>

ARTICLE 5 : Le Directeur de cabinet de la préfecture de la Somme, les gestionnaires de réseaux assurant la distribution de gaz, GRTgaz, GRDF et la SICAE de la Somme et du Cambrasis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Amiens, le **27 MARS 2023**

Le préfet

Étienne STOSKOPF